



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olleslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° : 6000/15/30250825



F251934

Rési code :

○ Antwerpen-Limburg

tél : 03 221 86 11

○ Oost & West-Vlaanderen

tél : 09 244 77 11

○ Brabant

tél : 02 674 57 11

Wallonie

tél : 081 432 611

1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : NB - SOLUS	Nom, Prénom : [REDACTED]	
N° carte d'identité :	Adresse : 17, Grand Rue	Téléphone : 7000
N° TVA : BE 0818 701 308	CP + Commune : 6724 Pullem	
	Tél. : /	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

☒ Art 270	☐ mise en usage	☐ modification	☐ extension	☒ Art 86	☐ Art 271bis	☒ Unité d'habitation
☐ Art 271	☐ mobile	☐ temporaire		☐ Art 87	☐ Art 278	☐ Unité de travail domestique
☐ Art 276	☐ périodique	☐ contrôle		☐ Art 88	☐ Art	☐ Parties communes
☐ Art 276 : renforcement	☐ Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			☐ Art	☐ Art	☐ Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN		☐ EAN non communiqué	☒ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :	☐ Compt. kWh exclusif nuit :
Données installation	Protection branchement (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☐ 040 ☐ 050 ☐ 063 ☐ 080 ☐ 100 ☐			
	Conçue pour U _N : ☒ 230 V ☐ 3x230 V ☐ 3N400 V ☐			
	Type de prise de terre : ☐ boucle de terre ☒ barres / piquets			
Description installation	Courant nominal maximum (A) : ☐ 020 ☐ 025 ☐ 032 ☒ 40 ☐ 050 ☐ 063 ☐ 080 ☐ 100 ☐			
	Câble d'alimentation tableau principal : 2 X 10 mm ² - Type : X.V.B (A. plan)			
	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA			
Description installation	Nombre de tableaux : 1		Nombre de circuits terminaux : 21	
	☐ Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	☐ Appareils	☒ Matériel	☒ I>section	☒ Schémas	☐ Contrôle bcl de défaut
☐ Résistance de dispersion de la prise de terre : 15,8 Ω		☒ Isolement général : 2,6 MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : ☐ était plombé ☒ a été plombé ☐ n'a pas été plombé ☐ ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
☒ Néant	
Infractions Installation existante	
☐ Néant	
Remarques	Alimentation provisoire par l'ancien compteur, bac de bornes en plastique, premier en attente, ML, SL et LV non plombés, deuxième non plombé.
☐ Néant	

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme au RGIE.
☐ L'installation existante est conforme au RGIE.

Agent visiteur :

Nom : DAMETTO P Agent n° : 4457 Date : 07/01/2013

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : 3 ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 2

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

07/01/2013 (*)

☐ par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

☐ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
☐ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la pertinence de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

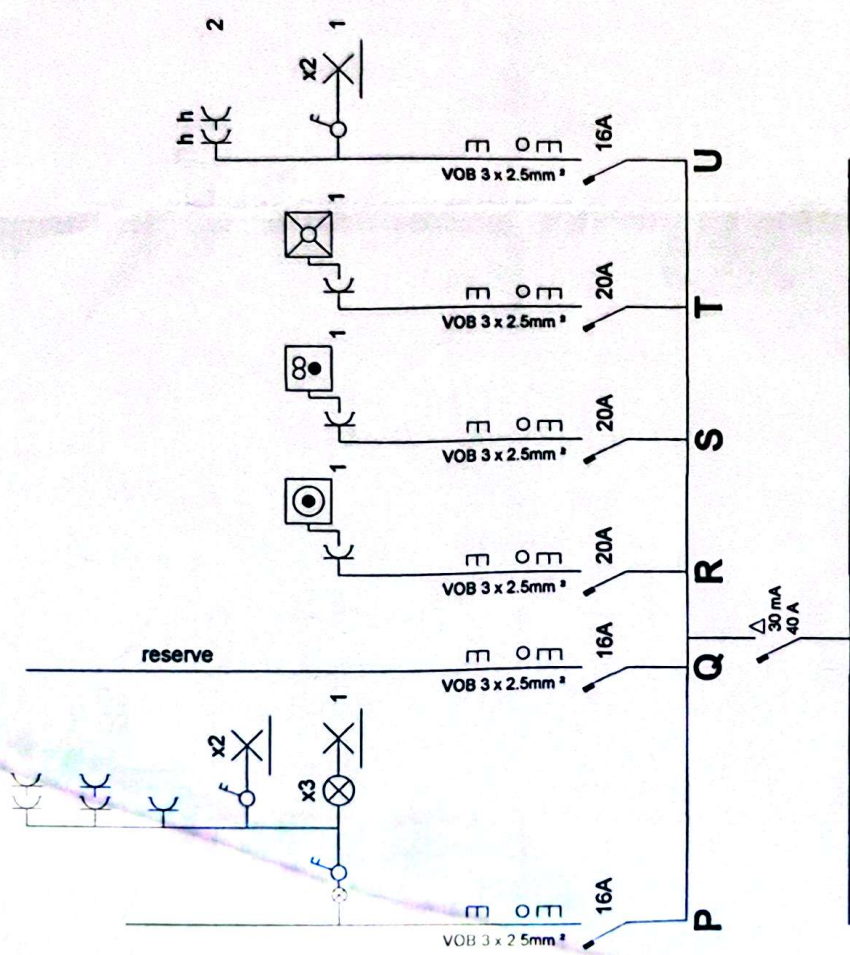


Schéma Unifilaire 2/2

Coordonnées Client



Buhir Nassiri
 Al'Gloriette 11 - 6900 Lignières
 0477/360.498
 TVA. BE0848.701.302

Grand'rue 17
 6724 Marbehan

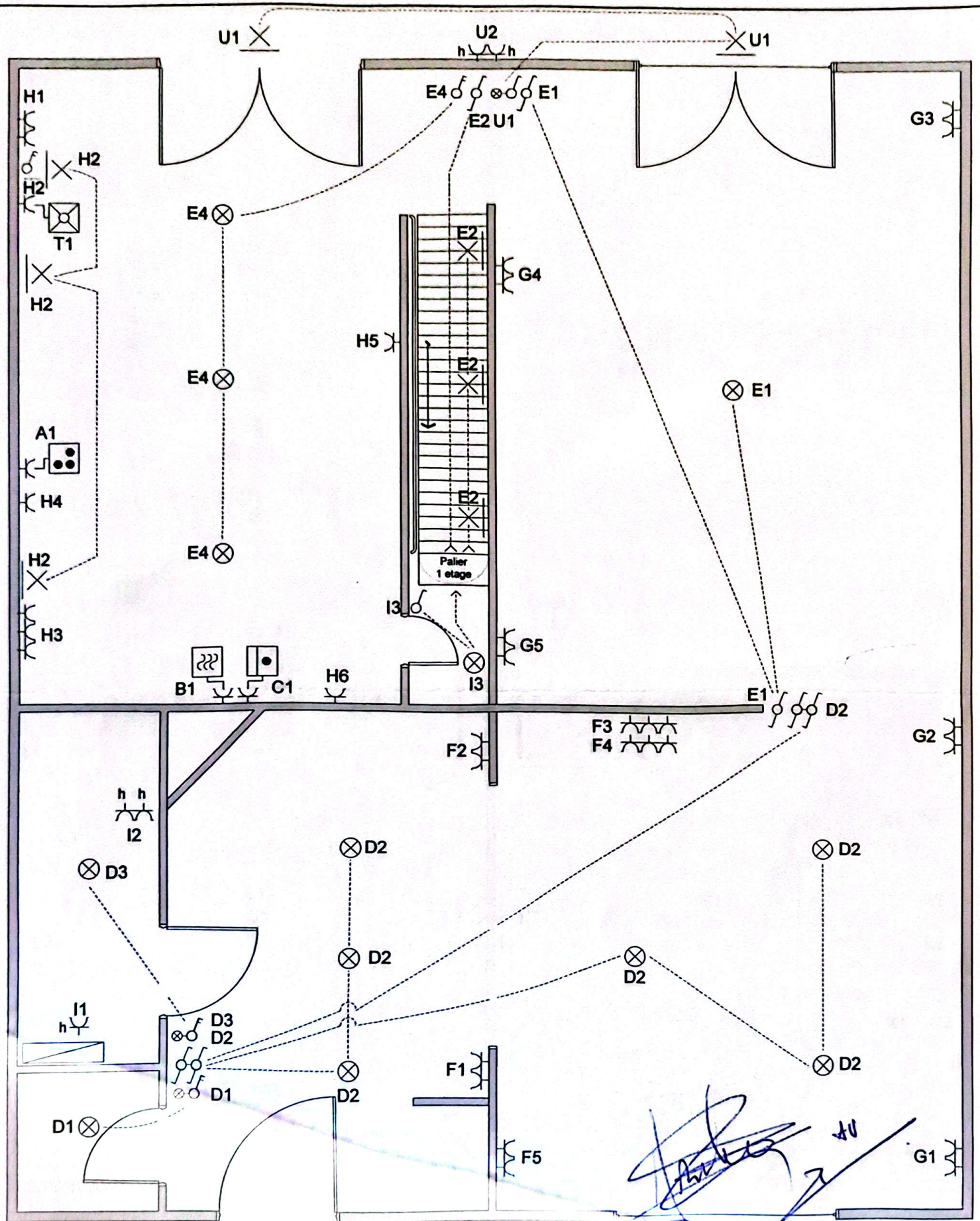


Schéma de position Rez-de-chausée

Coordonnées Client



N.B. SOLUS

Buhir Nassiri
Al'Gloriette 11 - 6900 Lignières
0477/360.498
TVA. BE0848.701.302

Grand'rue 17
6724 Marbehan

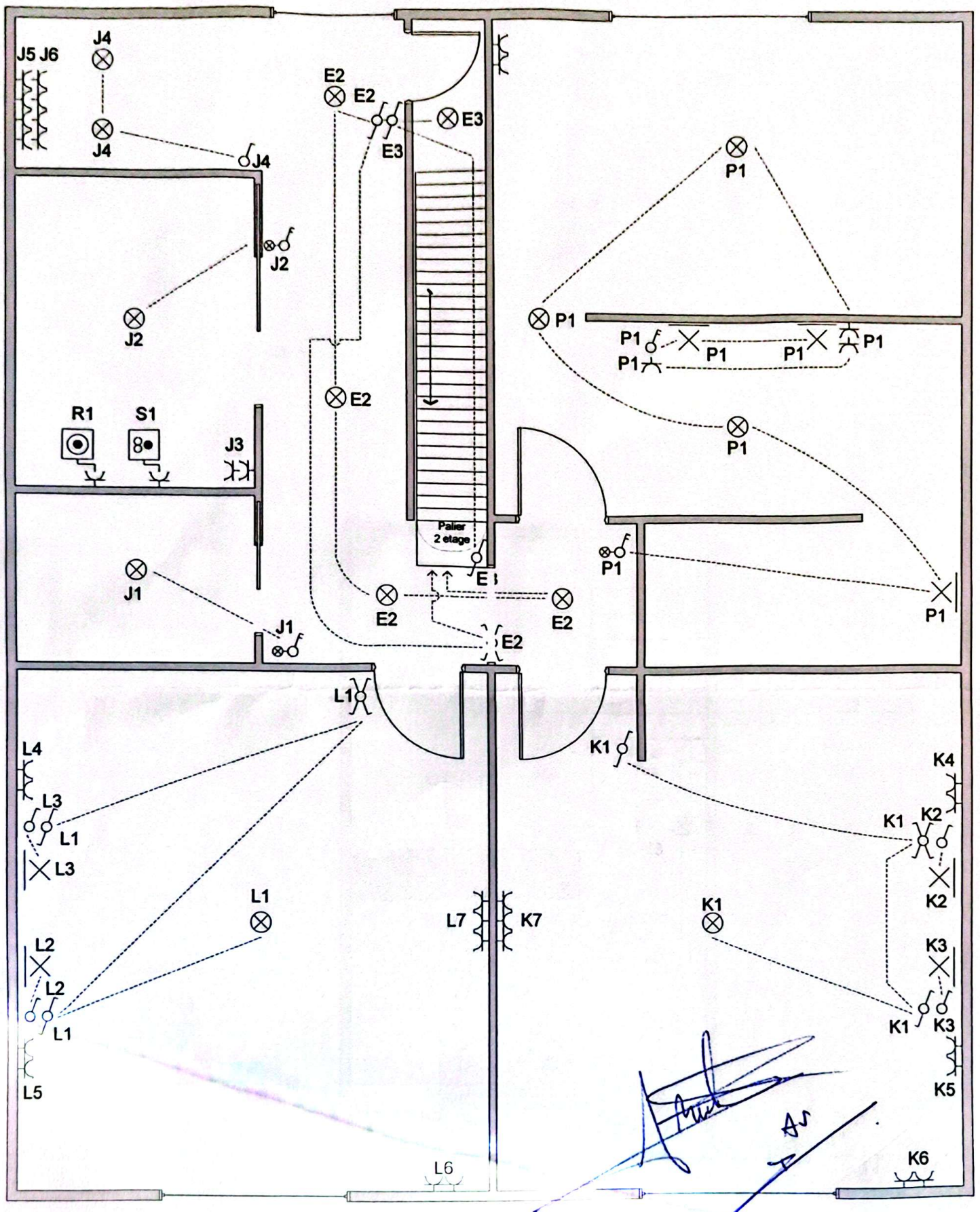


Schéma de position 1^{er} étage

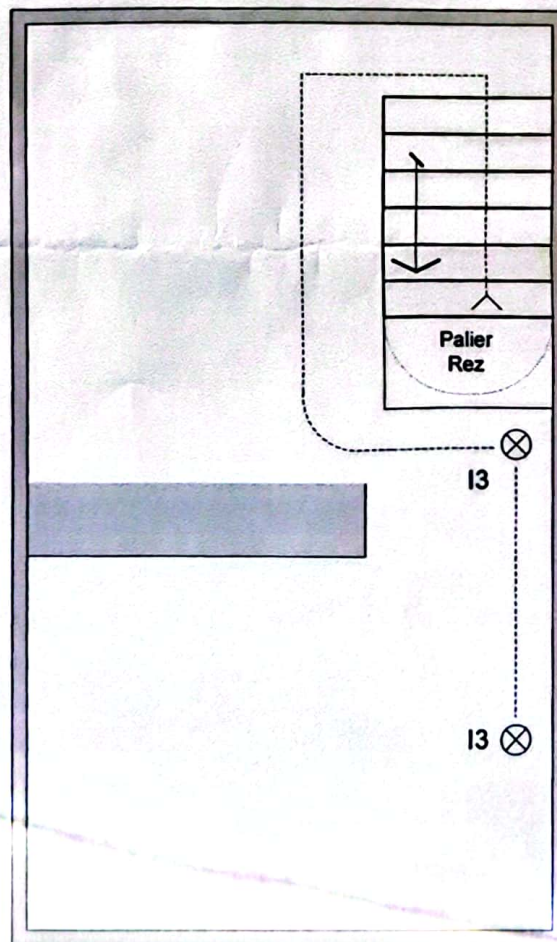


N.B. SOLUS

Buhir Nassiri
 Al'Gloriette 11 - 6900 Lignières
 0477/360.498
 TVA. BE0848.701.302

Coordonnées Client

Grand'rue 17
 6724 Marbehan



Handwritten signature and initials

Schéma de position Cave



N.B. SOLUS

Buhir Nassiri
 Al'Gloriette 11 - 6900 Lignières
 0477/360.498
 TVA. BE0848.701.302

Coordonnées Client

[Redacted]
 Grand'rue 17
 6724 Marbehan